

POLITIQUE SECTORIELLE

Au Maroc, toute personne peut exercer le commerce. Aucune distinction n'est faite entre nationaux et étrangers, ni entre hommes et femmes.

Les principales mesures entreprises par les pouvoirs publics dans la promotion de la culture et des loisirs, notamment le sport, peuvent être résumées comme suit :

- La création du fonds national de l'action culturelle ;
- La mise en place d'un fonds de soutien à la production théâtrale ;
- L'encouragement de la production littéraire et de la lecture à travers :
 - (*Nouveau*) l'attribution annuelle de distinctions littéraires dans le cadre du Grand Prix du Maroc du livre ;
 - (*Nouveau*) une politique de soutien à l'édition en direction des maisons d'édition ;
 - (*Nouveau*) l'organisation, chaque année, alternativement du Salon du Livre et de l'Édition (SIEL) et du Salon International du Livre et de l'Édition (SIEL) et du Salon Méditerranéen du livre et de l'Édition (SMEL) ;
 - (*Nouveau*) La densification du réseau des maisons de la culture notamment dans les petits centres urbains et dans le monde rural ;
 - La contribution des collectivités locales au financement des activités culturelles et sportives ;
 - (*Nouveau*) La restauration et la sauvegarde du patrimoine historique et archéologique.

Le présent document a été réalisé, en vue de mieux informer les promoteurs sur les procédures administratives et sur les dispositions réglementaires relatives à l'investissement dans le secteur de la culture et des loisirs et aux conditions d'exercice de cette activité.

A cet effet, seront traités, ci-après, les points suivants :

- Les procédures d'inscription et de classement d'un immeuble ou d'un objet à valeur historique ;
- La réalisation de fouilles archéologiques ;
- La gestion de musées privés ;
- L'ouverture d'un établissement d'enseignement de l'art ;
- L'ouverture d'un établissement privé de sport ;
- La fiscalité du secteur ;
- Les procédures de création d'une entreprise ;
- Les modalités de financement d'une entreprise ;
- Les avantages accordés au secteur.